

tandis que la médaille de progrès, attribuée au second, atteste que depuis lors il a fait progresser son industrie.

Pour mieux assurer l'exécution de ce programme, les organisateurs de l'Exposition universelle de Vienne avaient disséminé les exposants par ordre de nationalité, de manière que leurs produits similaires ne pussent être placés sur la même ligne à côté les uns des autres, comme dans l'ingénieuse combinaison de l'Exposition de 1867 à Paris.

Ce préambule était nécessaire pour bien indiquer la physionomie des débats et les indécisions du Jury dans l'application de ce nouveau système.

Quant aux intéressés, ils refusèrent de se laisser convaincre : si bien que, sous la pression de l'opinion publique, la Commission impériale de Vienne dut créer le *Diplôme d'honneur*, récompense supérieure, destinée à signaler les mérites hors ligne et les travaux d'une valeur incontestable et incontestée. Dès lors, la lutte était rouverte; nous verrons tout à l'heure à quel point elle fut favorable à la France.

Pour se rendre compte des travaux du Jury dans le groupe qui nous occupe, il faut se représenter les difficultés de nature diverse, inhérentes à la tâche de juré, dans les conditions où elle devait s'accomplir à Vienne.

La première, sans contredit, et sinon la plus grave, du moins la plus apparente, était la dissémination des produits dans les différentes parties des bâtiments et jusque dans les recoins perdus du vaste parc qui les environnait. Ce mode de distribution des objets n'avait pas seulement l'inconvénient d'imposer par des allées et venues incessantes un surcroît de fatigue et des pertes de temps fâcheuses; il nuisait, ce qui est plus grave, à la netteté des comparaisons, à la justesse comme à la rapidité des impressions; il semblait choisi, enfin, pour rendre difficile et presque impossible l'examen comparatif dans toutes les branches qui exigent des observations précises, délicates ou minutieuses. Aussi ne fût-ce que par le zèle le plus soutenu, au prix de longues et fatigantes séances dont la durée n'était pas moins de huit à neuf heures par jour, qu'après deux mois de labeurs incessants le Jury put mener à bonne fin cette pénible entreprise.

Une autre difficulté résultait de la variété même des objets réunis dans le groupe VIII. Ce groupe contenait, d'après le programme de la Commission autrichienne douze sections ou subdivisions dont voici les titres :

- A. Charpenterie et menuiserie (parquets, croisées, portes, etc.);
- B. Fabrication des meubles, ébénisterie;
- C. Produits de bois de fente (tonneaux, bardeaux, cercles);